

Plage

Ker Elisabeth

Commune de La Turballe

44 - Loire-Atlantique



Caractéristique de la zone de baignade



- **Baignade surveillée** : du 1^{er} juillet au 04 septembre 2022
- **Horaires de surveillance** : 13h00—19h00
- **Observations ponctuelles** : microalgues, méduses
- **Autres usages** : pêche à pied
- **Responsable de la baignade** : Maire de La Turballe



- ◆ Accès
- Affichages
- ✚ Poste de secours
- WC Sanitaire
- Emissaire d'eaux pluviales
- Parking

Historique de la qualité des eaux de baignade



Episodes de pollution bactériologique (2018-2021): 0

- ★★★★ Excellente
- ★★★ Bonne
- ★ Suffisante
- Insuffisante

Le contrôle de la qualité microbiologique des eaux de baignade porte sur deux germes bactériens, *Escherichia coli* et *entérocoques intestinaux*. Leur présence au-delà des limites sanitaires autorisées traduit une contamination de l'eau pouvant occasionner des gastro-entérites, otites, infections oculaires ou cutanées.

Inventaire des risques de pollutions, actions et mesures de gestion

Inventaire des sources de pollution potentielles	Risque
Rejets d'eaux pluviales polluées	Faible
Casse/Panne sur le réseau d'eaux usées	Faible
Incivilités (déjections canines sur voirie et plage)	Faible

→ Actions

- Contrôle et mise en conformité des branchements d'eaux usées
- Veiller au bon fonctionnement des installations d'eaux usées
- Alertes météo
- Sensibilisation des habitants et touristes



Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- en mairie de La Turballe
02 40 11 88 00

- à l'Agence régionale de santé Pays de la Loire
ARS-PDL-SE-EAUX-LOISIRS@ars.sante.fr
<http://baignades.sante.gouv.fr/>

